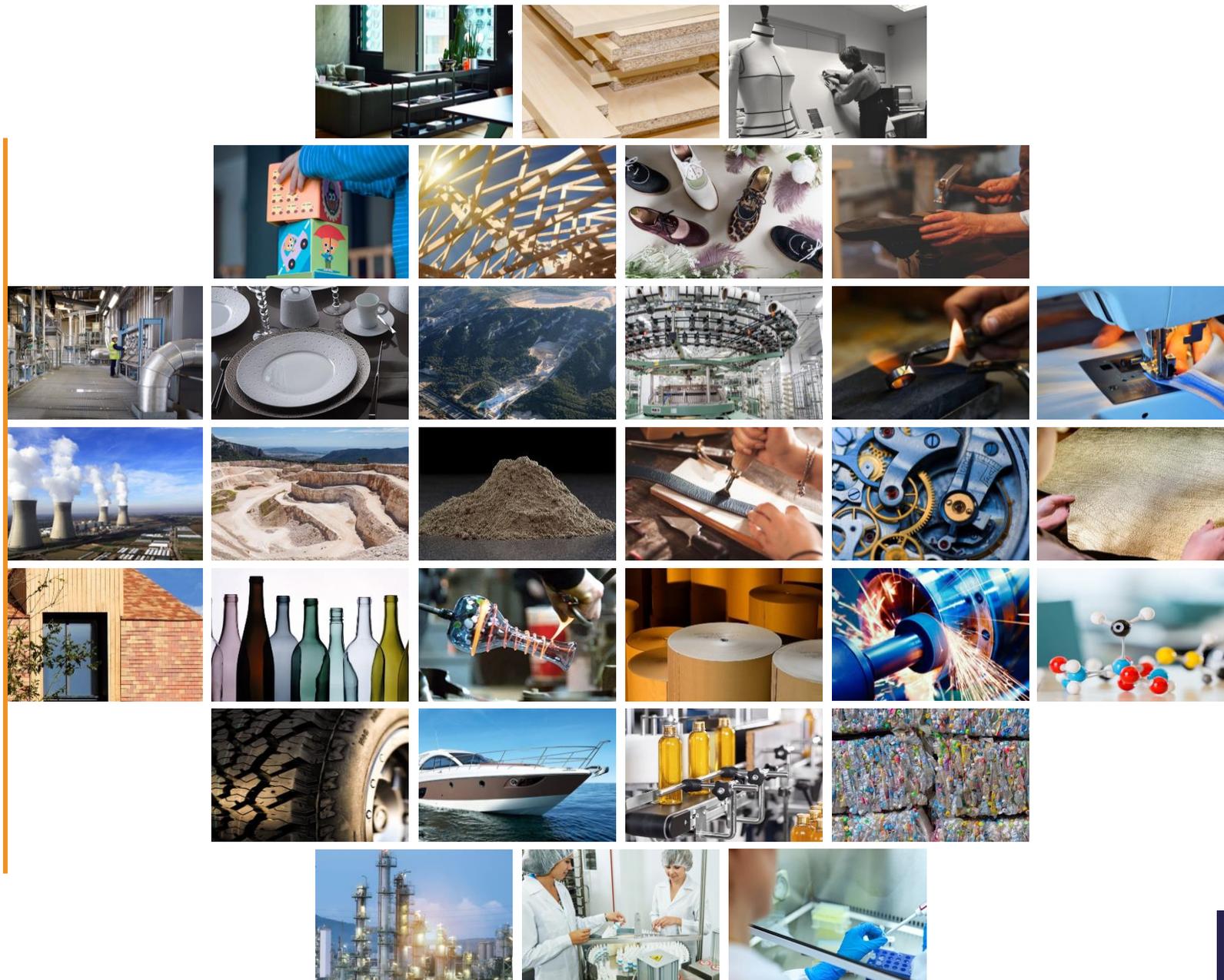




COMPÉTENCES
INDUSTRIES

PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES 2020



LE PANORAMA DES BRANCHES PROFESSIONNELLES D'OPCO 2i



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

OPCO 2i a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les entreprises et les salariés de 32 branches professionnelles de l'industrie en France métropolitaine dans la mise en œuvre de leurs projets compétences, formations et alternance. À cet effet, les partenaires sociaux ont créé l'Observatoire Compétences Industries. Ce dernier a notamment pour mission de réaliser la consolidation des données sur l'emploi et la formation professionnelle de l'ensemble des 32 branches auprès desquelles intervient OPCO 2i.

Ce panorama interindustriel fournit un état des lieux harmonisé sur l'ensemble du périmètre d'OPCO 2i. Chaque panorama de branche présente les mêmes indicateurs, avec les mêmes sources de données, déclinés sur 4 volets.

LES VOLETS D'UN PANORAMA DE BRANCHE :

		Sources :			Sources :
Économique	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entreprises et répartition par taille▪ Nombre d'établissements et répartition géographique▪ Chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none">- INSEE (DADS, ESANE, REE)- DARES- ACOSS	Alternance	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'alternants▪ Répartition des alternants par région▪ Répartition des alternants par taille d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Données OPCO 2i
Emploi	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de salariés▪ Répartition géographique, par taille d'entreprises, par âge, par famille de métiers, par sexe, CSP et contrat	<ul style="list-style-type: none">- Table de croisement IDCC/APE- Entretiens avec des experts techniques	Enjeux	<ul style="list-style-type: none">▪ Enjeux principaux de la branche dans les années à venir vis-à-vis du contexte et des besoins	<ul style="list-style-type: none">- Entretiens avec des experts techniques- Publications



TUILES ET BRIQUES

Atelier architecture Philippe Prost
© Lucas Monsaingeon

Atelier Bettinger Desplanques
© Paul Koslowski



960 M€
chiffre d'affaires



72
entreprises



4 600
salariés



137
alternants



PORTRAIT

Les chiffres clés 2018



960 M€ chiffre d'affaires

- **2,1MT** de tuiles produites
- **1,9MT** de briques produites



72 entreprises

- **89%** de moins de 50 salariés
- **125** lignes de production

2019



4 600 salariés

- **88%** concentrés dans 5 entreprises
- **51%** d'ouvriers

2020



137 alternants

- **107** apprentis
- **30** contrats de professionnalisation

Les activités et secteurs

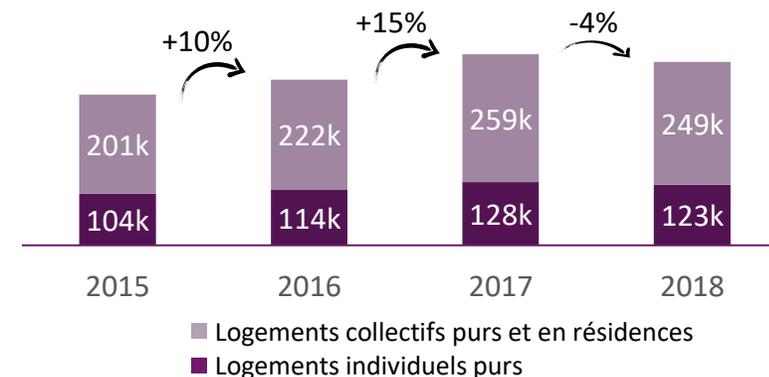
La France est le deuxième producteur européen de tuiles et briques avec environ 15% de la production européenne, derrière l'Allemagne qui représente 23% de la production.

Les produits fabriqués sont majoritairement consommés en France du fait des différences des normes entre les pays européens et les spécificités régionales liées aux produits (ex: pour chaque région, il y a une forme et une couleur de tuile particulière). Les échanges sont essentiellement réalisés avec les pays limitrophes (8% de la production) et la balance commerciale est excédentaire de 20M€ en 2018.

Le marché des tuiles et des briques (hors exportation) est tributaire du marché du bâtiment, en croissance constante entre 2015 et 2017. Il doit cependant faire face à la concurrence des autres matériaux comme le béton.

Les leaders du marché sont les entreprises françaises (Terreal et Bouyer-Leroux), américaines (Edilians et BMI Group) ainsi que l'Autrichien Wienerberger qui ont tous des sites de production en France.

Marché du bâtiment en France en nombre de mise en chantier



Source : Sit@del

Le périmètre des données statistiques

Les indicateurs de la branche Tuiles et briques sont définis à partir du code de la convention collective IDCC 1170. Les salariés de la branche sont majoritairement (90%) dans les entreprises et établissements de code APE 23.32Z - Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite. On trouve également quelques salariés de la branche dans des entreprises/établissements de code APE 23.31Z - Fabrication de carreaux en céramique. Afin de dresser un portrait le plus complet possible, il intègre les activités suivantes, à proportion des salariés de la branche qui y sont présents : 23.20Z, 2361Z, 2599B, 4619B, 46.73A, 47.52A, 49.41B. La liste complète des APE pris en compte est en annexe.



Les informations clés

La branche des tuiles et briques bénéficie du rebond du marché du bâtiment **pour atteindre un CA de 960M en 2018 vs 880M en 2015 (+9%)**.

L'activité est très fortement concentrée, **environ 90% du CA est réalisé par les plus grandes entreprises de la branche**.

Toujours dans une phase de restructuration depuis 2008, le secteur poursuit sa concentration et voit le nombre d'entreprises et d'établissements baisser.

72 entreprises

Nombre d'entreprises – REE 2015-18
et DSN 2020 (1)



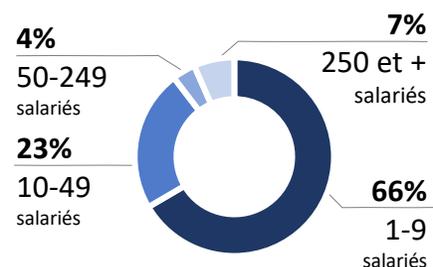
2015 2016 2017 2018

La tendance du secteur de la fabrication de tuiles et briques est à la concentration.

Les entreprises du secteur ont aussi une stratégie de diversification autour d'autres métiers du bâtiment ou en achetant des entreprises de terre cuite en Europe.

93% de PME

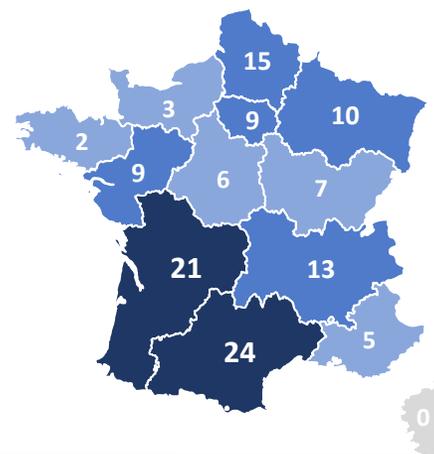
Part des entreprises - REE 2018



89% des entreprises de la branche sont des TPE familiales dont l'activité est locale ou régionale. Les leaders concentrent plus de 90% du chiffre d'affaires sectoriel en 2018 avec une activité nationale et parfois internationale.

125 établissements

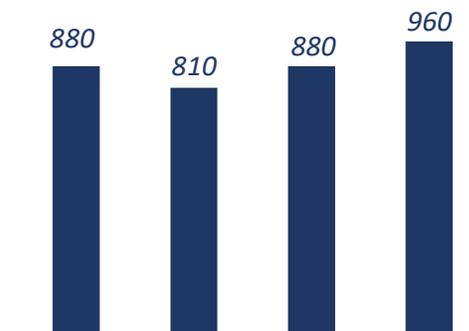
Nombre d'établissements – REE 2018



On dénombre en 2018, 125 lignes de production (vs 157 en 2015, soit -20%). Ce phénomène peut être expliqué par la restructuration, initiée en 2008, des sites par les fabricants et à la mutualisation au sein de sites de production plus grands.

960 M€ de CA

CA (M€) par secteur – Esane branche 23.32Z



2015 2016 2017 2018

Le rebond du marché du bâtiment à partir de 2015 a permis au secteur de retrouver la croissance (+9% entre 2015 et 2018).

(1) Le nombre d'entreprises de la branche est calculé en 2020 sur la base SIRETxDCC de la DARES puis reconstitué sur les années antérieures grâce aux tendances du REE 2015-18 de l'INSEE



Les informations clés

Le secteur est concentré **autour de 5 ETI (88% des salariés)**. Les sites sont implantés à **proximité de terrains argileux**, nécessaires à la production.

Les **effectifs du secteur sont en baisse depuis 2016 (-4%)** en raison de la mise en place de la robotisation et de l'augmentation de la productivité.

Les acteurs doivent innover pour **améliorer la performance énergétique des produits et répondre aux nouveaux besoins et à la réglementation du marché**.

4 600 salariés

Nb de salariés en milliers – ACOSS

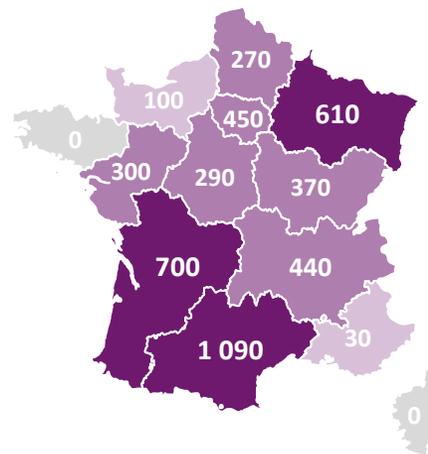


2016 2017 2018 2019

Les effectifs de la branche diminuent depuis 2016, car le secteur met en effet en place des processus d'automatisation et de robotisation des lignes de production.

50% sur 3 régions argileuses

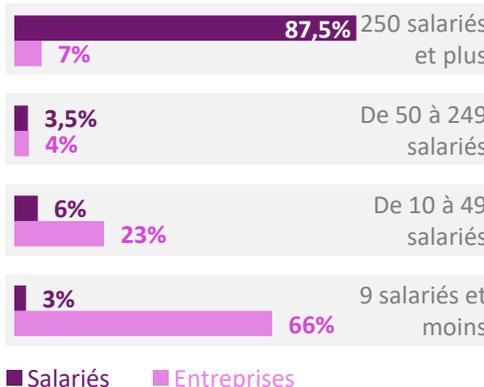
Nb salariés – ACOSS 2019



L'implantation des sites de production de tuiles et briques est liée à la proximité de terrain argileux. 3 régions se partagent la moitié de l'emploi : Occitanie (24%), Nouvelle-Aquitaine (15%) et Grand Est (13%).

13% dans les PME

Part des entreprises/salariés – DARES 2017

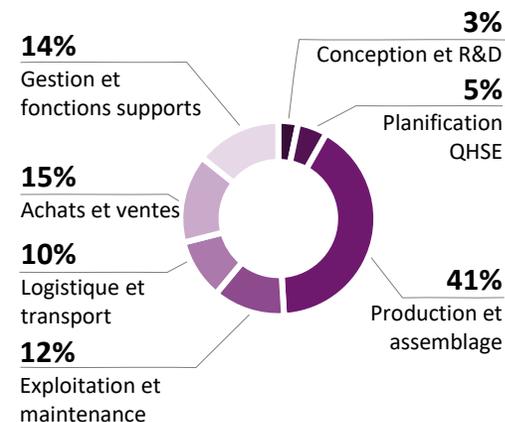


Près de 90% des salariés sont dans des entreprises de plus de 250 salariés qui représentent 7% du nombre d'entreprises de la branche.

Cela confirme la concentration du secteur autour des 5 ETI leaders du marché en France.

53% Production & Exploitation

Part des salariés - DADS 2015



La branche est essentiellement composée de salariés en exploitation et en production (53%).

Une partie des fonctions de recherche et développement de la branche est mutualisée au sein du CTMNC, son centre technique industriel.



EMPLOI

Les informations clés

Une faible proportion de femmes au sein de la branche (17%). Les évolutions techniques de l'activité pourraient rendre les métiers plus attractifs.

D'ici 5 ans, potentiellement **1 000 personnes partiront à la retraite et une grande majorité devra être remplacée.**

Peu présents au sein de la branche (10%), les jeunes sont un enjeu de recrutement fort auquel répond la branche pour maintenir et développer les savoir-faire.

17 % de Femmes

Part des salariés par sexe – DARES 2017

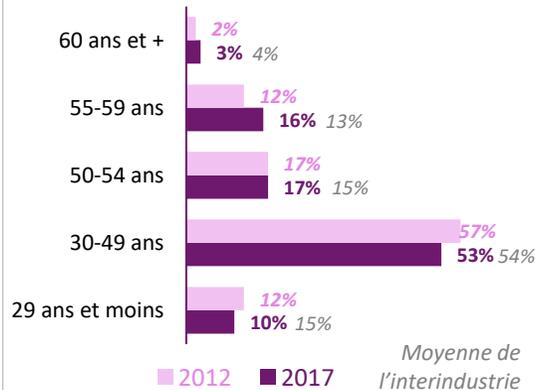


Moyenne de l'interindustrie

Historiquement, la fabrication reposait sur des opérations manuelles. Aujourd'hui, notamment en raison de l'organisation du travail en cycle continu, en 3*8, 4*8 ou 5*8, la branche est toujours composée majoritairement d'hommes (83%).

19% de plus de 55 ans

Part des salariés par âge – DARES 2017

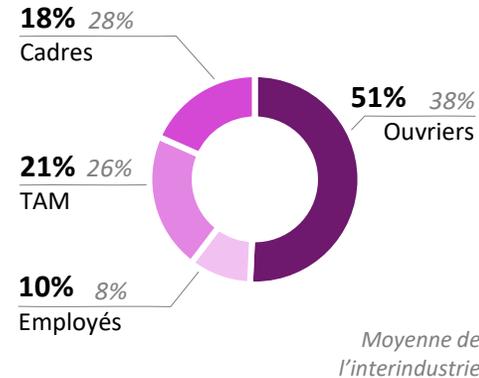


Moyenne de l'interindustrie

La pyramide des âges de la branche présente un profil similaire au reste de l'interindustrie mais avec 5 points de moins de moins de 30 ans. Par ailleurs, le nombre de salariés de plus de 50 ans est un peu plus élevé et on peut estimer un potentiel départ à la retraite de près de 1 000 personnes d'ici 5 ans.

61 % d'ouvriers/employés

Part des salariés par CSP – DARES 2017

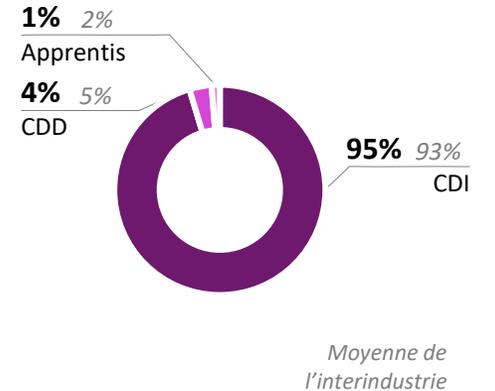


Moyenne de l'interindustrie

Plus d'un salarié sur deux de la branche est un ouvrier. Le principal maillon du processus est le conducteur d'installations automatisées, il est polyvalent et pilote les opérations de préparation d'argile, de fabrication, de séchage, de cuisson, de rectification et de dépilage.

95 % de CDI

Part des salariés par contrat – DARES 2017



Moyenne de l'interindustrie

95% des salariés sont en CDI, taux légèrement supérieur à la moyenne de l'interindustrie. Au-delà des apprentis, il est toutefois souligné que le nombre d'alternants (apprentis + contrats de professionnalisation) est d'environ 3% dans l'industrie des Tuiles et Briques.



EMPLOI

Principales problématiques et évolutions du contexte de l'activité de la branche



- L'industrie de la terre cuite française est la deuxième en Europe. C'est aussi le seul matériau de construction dont la **balance commerciale est excédentaire**. Le marché est très **lié aux évolutions du secteur de la construction**. Quand le secteur du bâtiment est dynamique, les matériaux de construction le sont aussi.
- **95% des produits en terre cuite utilisés en France y sont produits**. La brique de structure en terre cuite est devenue incontournable dans la construction de logements, en maisons individuelles (35-40% du marché) qui est son marché historique, mais aussi en logements collectifs où elle représente 25% du marché.
- Les produits en terre cuite pour la façade sont très appréciés des architectes, car résistants et permettant des rendus très diversifiés. Le développement du **marché de l'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) est très positif** pour ces produits.



- Le secteur du bâtiment est soumis à des **évolutions réglementaires majeures** qui génèrent des incertitudes pour les prochaines années. La **RE 2020** (Réglementation Environnementale 2020) qui remplacera la RT2012 entrera en vigueur courant 2021. Elle va profondément modifier les exigences appliquées à la construction neuve sur plusieurs aspects comme les **performances thermiques et les émissions de CO₂**. Autre évolution réglementaire qui impactera les activités : l'encadrement dès 2022 de la gestion des déchets du bâtiment.



- Le marché du bâtiment est fortement chahuté par la crise sanitaire. En revanche, la branche des Tuiles et Briques est l'une des premières à avoir proposé un Guide, validé par le ministère du Travail, organisant les conditions de reprise d'activité dans les usines. Certaines entreprises ont pu de cette manière poursuivre leur activité, même pendant le premier confinement.

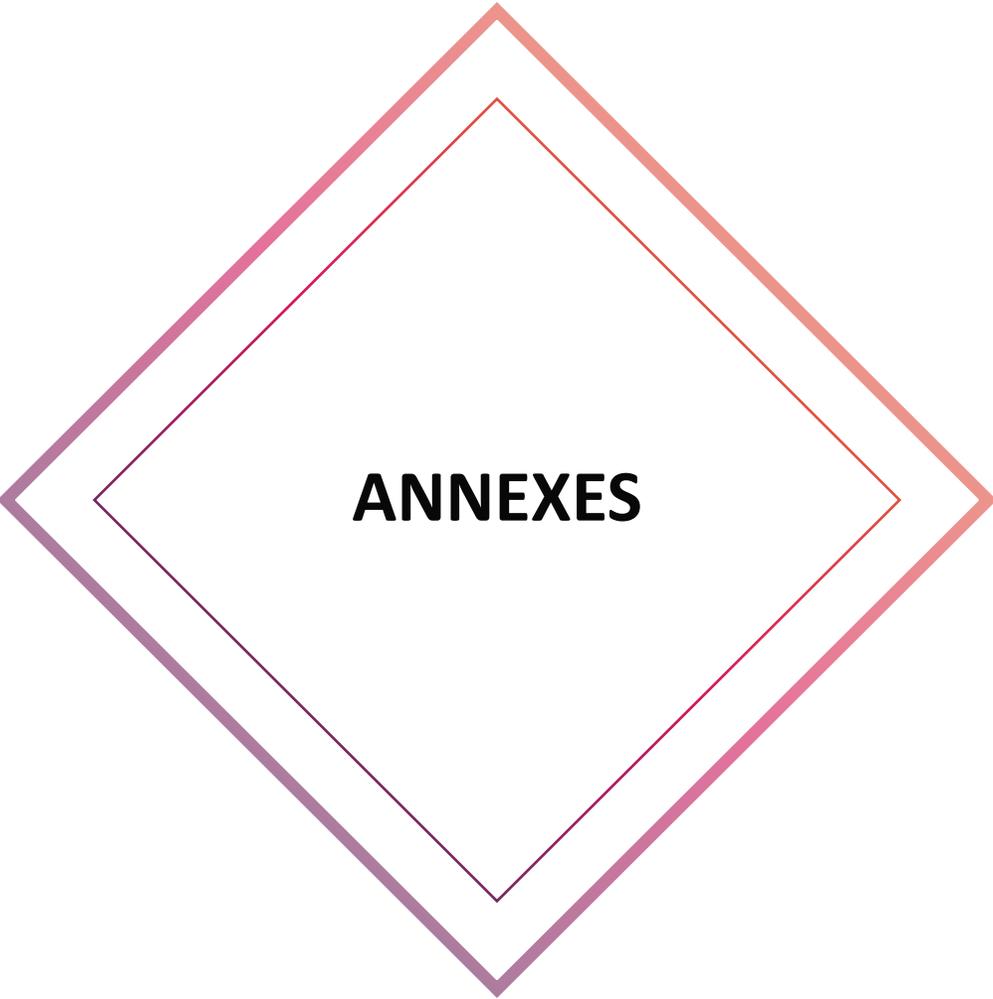
Principaux enjeux pour l'emploi et la formation des salariés de la branche



- La pyramide des âges de la branche engendrerait un **départ à la retraite de près de 20% des salariés d'ici 5 ans** dont une grande majorité devra être remplacée.
- Malgré l'image positive véhiculée par la durabilité des produits en terre cuite, la branche a des **difficultés à recruter des jeunes**. Cela peut s'expliquer l'organisation du travail en cycle continu, en 3*8, 4*8 ou 5*8.



- S'appuyant sur les travaux mutualisés au sein du **Centre technique des Matériaux Naturels de Construction (CTMNC)** et sur des centres de recherche à l'étranger, les entreprises auraient consacré **8 à 10% de leur CA à l'innovation** ces dernières années. Le besoin en **ingénieurs process et matériaux** et en **techniciens d'essais** est important pour continuer ces recherches et répondre aux problématiques environnementales de demain.
- Le CTMNC assure, pour le compte des professions de la terre cuite et de la pierre naturelle, les activités d'intérêt collectif suivantes : normalisation, qualité, veille technologique, informations techniques, recherche & développement..
- Les leaders, représentant près de 90% des salariés, modernisent de plus en plus leurs lignes de fabrication pour répondre aux besoins des clients. Ces **lignes automatisées** nécessitent notamment des **ouvriers qualifiés**. Pour y répondre, la branche **dispose de 3 CQP techniques** (préparateur de terres tuiles et briques, conducteur d'installations tuiles et briques et technicien de maintenance) et **d'un CQP managérial** (Chef d'équipe tuiles et briques).



ANNEXES

GLOSSAIRE

TPE	<p>Les très petites entreprises (ou microentreprises MIC) sont les entreprises occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME) - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les TPE désignent en ce sens les entreprises de 1 à 9 salariés.</p>
PME	<p>Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les PME désignent en ce sens les entreprises de 1 à 249 salariés.</p>
ETI	<p>Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les ETI désignent en ce sens les entreprises de 250 à 4 999 salariés.</p>
GE	<p>Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ou avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan - INSEE.</p> <p>Nous ne retenons dans ce rapport que la condition du nombre de salariés et les GE désignent en ce sens les entreprises de plus de 5 000 salariés.</p>
Branche	<p>Abus de langage désignant une branche professionnelle. Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective – Ministère du travail.</p>
Secteur	<p>Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée) - INSEE.</p>
Filière	<p>La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini - INSEE.</p>
IdF	<p>Île-de-France</p>
AURA	<p>Auvergne-Rhône-Alpes</p>
kT	<p>1 000 tonnes</p>
k€	<p>1 000 €</p>
M€	<p>1 000 000 €</p>

LES SOURCES D'INFORMATIONS DES DONNÉES STATISTIQUES



L'INSEE est l'organe de référence en matière de statistiques publiques en France, tous domaines confondus. Il mène en propre un certain nombre d'enquêtes (notamment dans le domaine de l'emploi) et coordonne également les travaux des différents Services statistiques ministériels.



« L'Acoss est la caisse nationale des Urssaf. Elle définit les orientations en matière de recouvrement, de contrôle et de contentieux » sur le périmètre des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales. Elle produit des statistiques sur les embauches, la masse salariale, les effectifs salariés, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs.



« La direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques est une direction de l'administration publique centrale française, qui dépend du ministère du Travail. ». Elle produit (sur la base de ses propres enquêtes et de données d'autres organes) des statistiques sur le dialogue social, l'emploi, la formation professionnelle, la santé au travail...



Depuis le 1er avril 2019, l'opérateur de compétences interindustriel, OPCO 2i, rassemble 32 branches professionnelles de l'industrie. Il reprend partiellement ou totalement les champs de compétences des OPCA OPCAİM, OPCA DEFi, OPCA 3+, AGEFOS-PME et OPCALIA . En tant qu'opérateur de compétences, OPCO 2i produit des statistiques sur l'alternance et la formation continue des salariés de ses branches.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Volet économique

Le volet économique s'intéresse aux indicateurs suivants : nombre d'entreprises et répartition par taille, nombre d'établissements et répartition géographique, chiffre d'affaires.

Entreprises

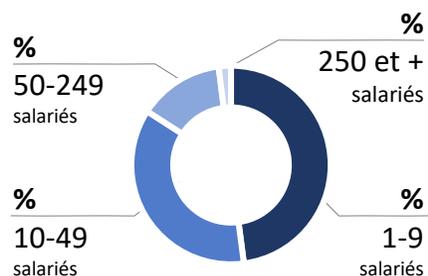
Nombre d'entreprises – REE 2015-18



2015 2016 2017 2018

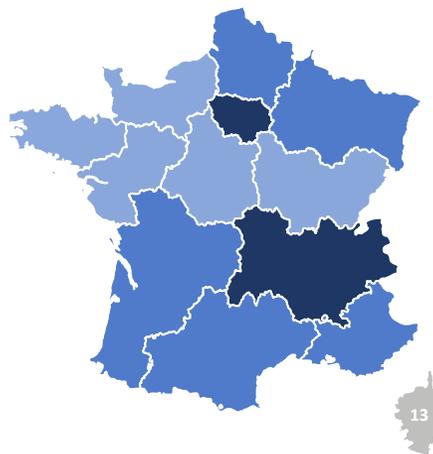
Répartition par taille

Part des entreprises - REE 2018



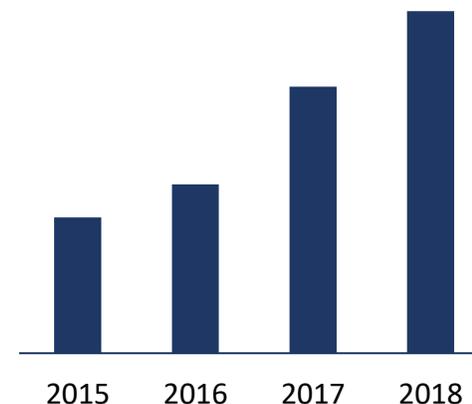
Établissements

Nombre d'établissements - REE 2018



Chiffre d'affaires

CA (Md€) par secteur - Esane



3 sources :

- Le [répertoire des entreprises et des établissements \(REE\)](#) de l'INSEE issu de la base SIRENE. Cette base donne la répartition du nombre d'entreprises et d'établissements par code APE, taille, commune et type pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.
- La [table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#). Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- Les [portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, le nombre d'entreprises et le nombre d'établissements pour les années 2015, 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et les caractéristiques des établissements et entreprises de la Branche sont reconstruits en multipliant la base REE par la table de passage IDCCxAPE. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données REE 2018.

Exceptions : pour certaines branches, le nombre d'entreprises est calculé en 2020 sur la base [SIRETxDCC](#) de la DARES (issue de la DSN) qui donne l'IDCC principal par SIRE. Les chiffres de 2015 à 2018 sont ensuite reconstitués à partir des tendances du REE 2016-18 de l'INSEE.

2 sources :

- [L'élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises \(Esane\)](#) de l'INSEE. Elle donne le CA par code APE pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Les secrets statistiques sont comblés par régression linéaire.
- La [table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#) pour les années 2015, 2016 et 2017.

Méthode de calcul : le CA d'une Branche est reconstruit en multipliant la base Esane par la table de passage IDCCxAPE.

Exceptions : pour certaines branches, le CA calculé de cette manière ne représente pas la réalité d'autres sources sont alors utilisées.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Volet emploi

Le volet emploi s'intéresse au nombre de salariés, leur répartition géographique, par taille d'entreprises, par sexe, âge, CSP, contrat et famille de métiers.

Nombre de salariés

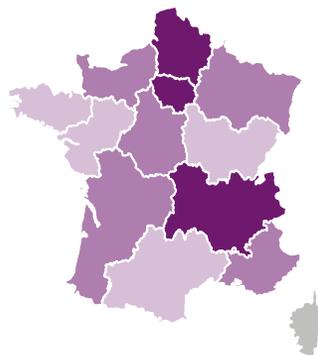
Nb de salariés en milliers - ACOSS



2016 2017 2018 2019

Répartition régionale

Nb de salariés – ACOSS 2019



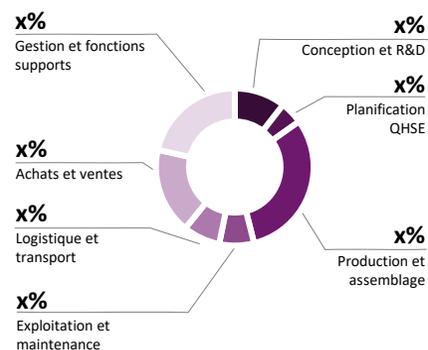
3 sources :

- [Les effectifs salariés de l'Acoss](#) qui donne la répartition du nombre de salariés par code APE, et par commune de 2016 à 2019.
- [La table de passage de la DARES « IDCC x APE »](#). Elle donne la répartition des salariés des différents IDCC par code APE pour les années 2015, 2016 et 2017 (issue des données de la DSN).
- [Les portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) de la DARES qui donnent, pour toutes les conventions collectives, le nombre de salariés pour les années 2016 et 2017 (issus des données de la DSN).

Méthode de calcul : le nombre et la répartition géographique des salariés de la Branche sont reconstruits en multipliant la base ACOSS par la table de passage DARES/IDCC. Les données sont ensuite redressées pour être en cohérence avec les portraits statistiques de Branche du ministère du Travail, lorsqu'ils existent. Les coefficients de corrections 2017 et la table de passage IDCCxAPE 2017 sont appliqués aux données ACOSS 2018 et 2019. Les données sont également mises en cohérence avec la ventilation régionale des salariés de la DADS 2015.

Par familles de métiers

Part des salariés – DADS 2015



2 sources :

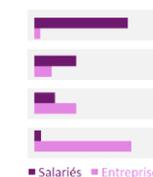
- Données DADS 2015 qui donnent la répartition des salariés par professions et catégories socioprofessionnelles (code PCS).
- Table de correspondance code PCS x familles de métiers OPCO 2i, créée par KYU.

Méthode de calcul : Le nombre de salariés par famille de métiers OPCO 2i est reconstitué en multipliant la base DADS par la table de passage PCS x familles de métiers.

Ces données étant de 2015, elles donnent un aperçu de la répartition par famille de métiers, qui a pu évoluer depuis.

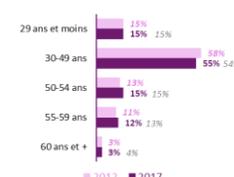
Par taille d'entreprises

#entreprises/salariés – DARES 2017



Âge

Part des salariés par âge – DARES 2017



Sexe

Part des salariés par sexe – DARES 2017



CSP

Part des salariés par CSP – DARES 2017



Contrat

Part des salariés par contrat – DARES 2017



1 source :

Les [portraits statistiques de branche \(PSB\)](#) 2017 de la DARES qui donnent, pour les 250 principales conventions collectives, les portraits sociodémographiques des salariés.

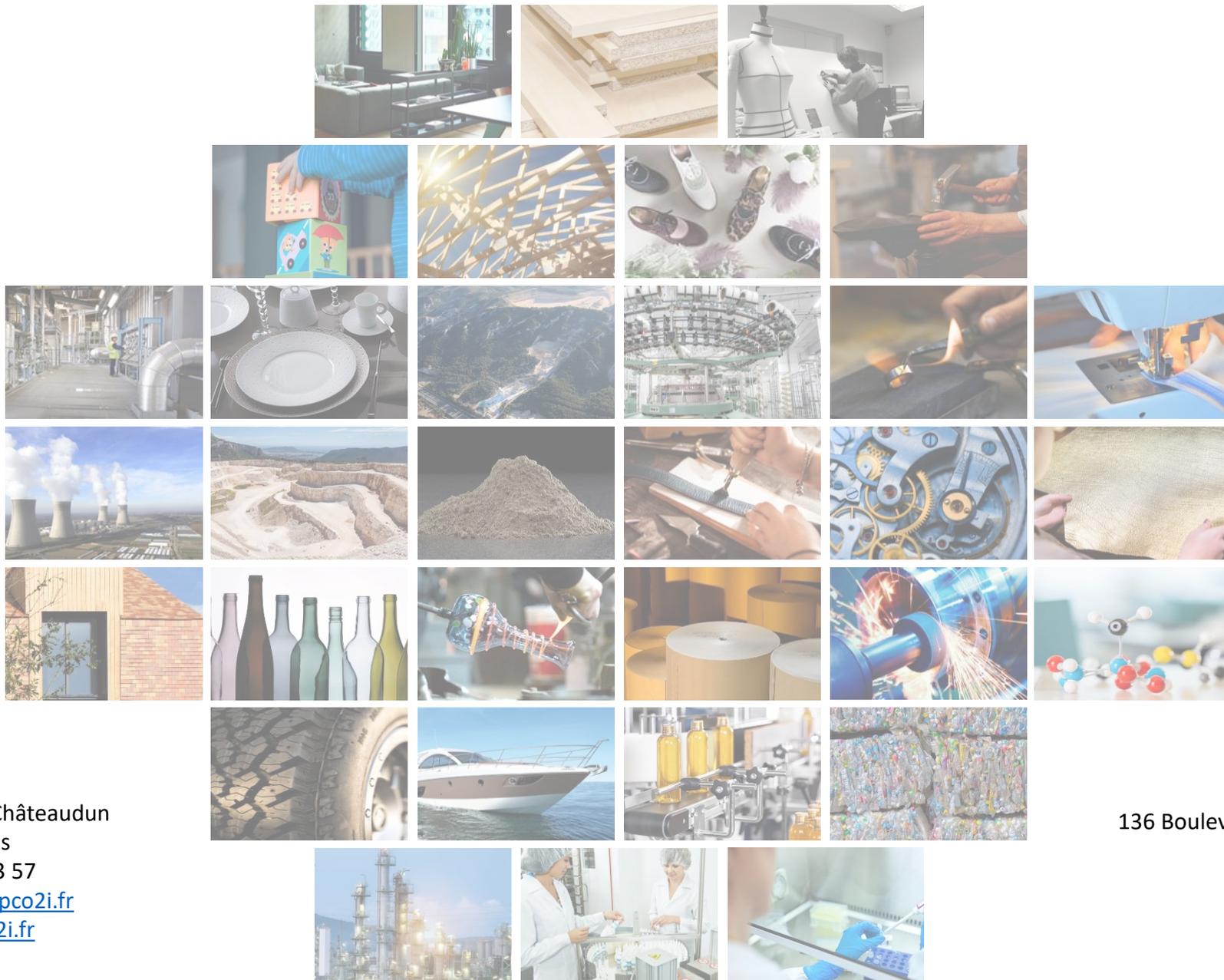
Méthode de calcul : La répartition des salariés pour les différents critères (taille d'entreprises, sexe, âge, CSP, Contrat) est reconstruite à partir des PSB 2017 de la DARES.

Exceptions : Pour les branches pour lesquelles il n'y a pas de portraits statistiques de branche (chaux, ciments, cordonnerie, cuirs et peaux, horlogerie, panneaux de bois), les données viennent de la base de recensement de l'INSEE 2017.

CODES APE ET TAUX DE COUVERTURE TUILES ET BRIQUES

Part des salariés de la branche dans chacun des codes APE – source DARES 2017

2331Z	Fabrication de carreaux en céramique	4%
2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	94%



COMPÉTENCES
INDUSTRIES

55 rue de Châteaudun
75 009 Paris
08 05 69 03 57
contact@opco2i.fr
www.opco2i.fr

136 Boulevard Haussmann
75 008 Paris
01 56 43 34 33
contact@kyu.fr
www.kyu.fr



kyu